|  |
| --- |
| ***Abou Ja’far Al-Warraq At-Tahawiyy*** |

|  |  |
| --- | --- |
| chahada | **Traité de la croyance de at-Tawahiy « Matnou ‘Aqidati Tahawiyyah »** |



Le savant qui fait autorité en Islam, l'Imâm *Abu Dja'far al Warrâq at-Tahâwî* d'Egypte (227 - 322 H) -*qu'Allah lui fasse miséricorde*- a dit :  
  
« Ceci est un rappel exposant le dogme des sunnites (*Ahl sounna wa al djamâ’a*).   
  
Un rappel conforme à l'école des jurisconsultes de la communauté que sont : *Abû Hanîfa An-Nu'mân ibn Thâbit Al Kûfî*, ainsi qu'*Abû Yûssûf Ya'qûb Ibn Ibrâhîm al-Ansârî*, et *Abdullah Muhammad Ibn al-Hassân ach-Chaybânî* -*que la satisfaction d'Allah soit sur eux tous*- et les fondements de la religion auxquels ils adhèrent avec foi et avec lesquels ils servent le Seigneur des mondes.  
  
**[1]**- Nous déclarons à propos de l'unicité d'Allah et avec la conviction qu'Il nous assiste : « **Allah est unique et n'a pas d'associé.** »  
  
**[2]** - Il n'y a rien qui Lui soit semblable.  
  
**[3]**- Il n'y a rien qui puisse le réduire à l'impuissance.  
  
**[4]**- Il n'y a d'autre dieu que Lui.  
  
**[5]**- Il est Ancien (*Qadim*) sans commencement, Continuel (*Qa'im*) sans fin.  
  
**[6]**- Il ne périt, ni ne disparaît.  
  
**[7]**- Il ne peut y avoir que ce qu'Il veut.  
  
**[8]**- Les imaginations ne peuvent l'atteindre et les intelligences ne peuvent le concevoir.  
  
**[9]**- Il ne ressemble pas aux créatures.  
  
**[10]**- Il est Le Vivant (*Hayy*) qui ne meurt pas, l'Absolu (*Qayyûm*) qui ne dort pas.  
  
**[11]**- Il est Le Créateur ( *Khaliq* ) sans nécessité, Le Pourvoyeur ( *Raziq* ) sans restriction.  
  
**[12]**- Il fait mourir les êtres sans crainte, et les ressuscite sans peine.  
  
**[13]**- Il a toujours été avec Ses Attributs, immuable, avant même la création. Les créatures n'ont rien ajouté par elles même, comme attribut qu'Il n'ait eu auparavant. Tel qu'Il a toujours été avec Ses Attributs, Il continuera de l'être éternellement.  
  
**[14]**- Ce n'est pas après avoir crée les êtres qu'Il bénéficia du nom de Créateur ( *Khâliq* ), ou celui de Novateur ( *Bârî* ) après l'apparition des êtres.  
  
**[15]**- Il possède les traits caractéristiques de Seigneur et Maître, même en l'absence de serviteur. Egalement les traits caractéristiques de Créateur en l'absence de créature.  
  
**[16]**- S'Il est qualifié de Revificateur après avoir ressuscité les morts, Il mérite ce qualificatif avant même de les ressusciter. Il mérite également le qualificatif de Créateur avant la création des êtres.  
  
**[17]**- Il détient le pouvoir sur toute chose, et toute chose le nécessité. Pour Lui, tout est facile, et n'a besoin de rien. (Il n'y a rien qui Lui soit semblable, et Il est Celui qui entend et qui voit).  
  
**[18]**- Il créa toutes choses avec Sa science.  
  
**[19]**- Il fixa pour toutes choses un destin.  
  
**[20]**- Il accorda à celles-ci un terme.  
  
**[21]**- Il n'y a rien qu'Il puisse ignorer de celles-ci avant même de les concevoir. Il savait également ce qu'elles feraient alors qu'elles étaient encore inexistantes.  
  
**[22]**- Il ordonna Son obéissance aux créatures et leur interdit la rébellion.  
  
**[23]**- Tout se déroule selon Son décret et Sa volonté. Sa volonté ne peut que se réaliser. Il n'y a pas de volonté pour tout être que selon Sa volonté. Ce qu'Il voudra pour eux aura lieu, et ce qu'Il ne voudra pas n'aura pas lieu.  
  
**[24]**- Il guide [dans la voie droite] celui qu'Il veut. Il préserve et protège par Sa grâce. Il égare qui Il veut. Il rabaisse et éprouve avec justice.  
  
**[25]**- Tout oscille sous Sa volonté entre sa grâce et Sa justice.  
  
**[26]**- Il est exempt du contraire et du semblable.  
  
**[27]**- Il n'y a rien qui puisse refuser Son décret, ni reporter Son arrêté, ou même prédominer on commandement.  
  
**[28]**- Nous croyons en tout cela et nous avons absolue que tout la certitude provient d'Allah.  
  
**[29]**- Nous attestons que Muhammad est Son serviteur élu, Son Prophète choisi et Son messager agrée.  
  
**[30]**- Il est le Sceau des Prophètes, l'Imâm de tous les pieux, le Chef des Envoyés et le bien-aimé du Seigneur des mondes.  
  
**[31]**- Toute nouvelle prétention prophétique ne sera après lui - صلى الله عليه و سلم - qu'égarement et passions.  
  
**[32]**- Il est envoyé avec la vérité, la bonne direction, la lumière et la clarté, à l'ensemble des djinns et à l'humanité entière.  
  
**[33]**- Certes le *Qur`ân* est la parole d'Allah - تعالى -. C'est d'Allah - تعالى - qu'il émana et dont l'essence [de l'émanation] est ignorée. Allah - تعالى - l'a descendu sur Son Messager - صلى الله عليه و سلم - sous forme de révélation et que les croyants ont tenu pour vrai. Ils ont la conviction que le Qur'ân est réellement la parole d'Allah - تعالى - et non pas une création, telle la parole des êtres humains. Quiconque l'entend et prétend que c'est là, la parole d'un humain, a blasphémé. Selon Sa parole, Allah - تعالى - l'a certes blâmé, désapprouvé et menacé du brasier de l'enfer: « **Nous le précipiterons dans le brasier (Saqâr).** » [sourate 74 verset 26] Lorsqu'Allah - تعالى - a menacé du brasier celui qui dira : « **Ceci n'est là que la parole d'un humain** » [sourate 74 verset 25], nous avons su et nous avons l'entière certitude que le Qur'ân est là la parole du Créateur des hommes. Elle ne ressemble en rien à la parole humaine.  
  
**[34]**- Celui qui attribut à Allah - تعالى - des qualificatifs propres aux humains, a mécru. Celui qui fait preuve de lucidité à ce sujet, aura fait preuves de considérations, aura su se tenir a l'écart des propos semblables à ceux des mécréants, et aura compris que malgré Ses attributs, Allah - تعالى - n'est pas semblable aux êtres humains.  
  
**[35]**- La vision d'Allah - تعالى - est une réalité pour les hôtes du paradis. Cependant, la nature de la vision est ignorée et les regards ne pourront embrasser leur Seigneur. Conformément à ce qui est mentionné dans le livre du Seigneur : « **Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur** » [sourate 75 verset 22,23] L'explication de ce verset est ce qui est voulu et enseigné par Allah - تعالى -. Tout ce qui est rapporté au sujet de la vision dans les Hadîth authentiques du Messager - صلى الله عليه و سلم -, n'est autre que ce qu'Il a dit, et la signification est selon ce qu'Il a voulu. Nous n'abordons pas ce sujet par des interprétations fondées sur des opinions personnelles, ni par des imaginations fondées sur des passions négatives. On ne peut être soumis dans sa religion que lorsque l'on est soumis à Allah (Le Puissant Le Majestueux) et à son Messager - صلى الله عليه و سلم - et lorsqu'on laisse le savoir sur ce qui nous paraît obscur à celui qui en possède la connaissance (Allah).  
  
**[36]**- Les assises (pieds) de l'islam ne se raffermiront que sur [le dos de] la reconnaissance et de la soumission. Celui qui cherche avidement à découvrir le mystère défendu et dont l'esprit ne se contente pas d'une simple soumission, son avidité s'interposera entre lui et le monothéisme sincère, entre lui et la connaissance pure, entre lui et la véritable foi. Il finit par osciller entre l'hérésie et la foi, entre le fait de rendre les choses vraies ou fausses, entre l'approbation et le refus. Il sera gagné par le souci, l'errance et le doute. Celui-là ne sera ni croyant crédule ni apostat incrédule.  
  
**[37]**- La croyance en la vision de [Allah] par les hôtes de la demeure de la paix, ne peut être correcte pour celui qui l'aborde avec son imagination, ou qui l'interprète avec son esprit, étant donné que l'explication de la vision ainsi que tout ce qui a attrait au caractère seigneurial (*rubûbiyya*)- c'est l'abandon de toute interprétation personnelle, l’observation, la soumission et le retour à la religion des musulmans. Celui qui ne renonce pas à la négation [des attributs d'Allah] ou à l'anthropomorphisme a commis une erreur et n'a pas atteint l'exemption [du Seigneur de toute forme d'imperfection].  
Notre Seigneur (élevé et majestueux) est décrit par des descriptions qui lui sont uniques et qualifié par des épithètes qui lui sont spécifiques. Il n'y a rien dans ce qui le caractérise qui ne soit comparable aux créatures.  
  
**[38]**- Il est exempt de toutes délimitations, de réductions, d'éléments, de membres et d'organes. A la différence de l'ensemble des créatures, aucune des six orientations spatiales ne le contient.  
  
**[39]** - L'ascension est une réalité. Le Prophète - صلى الله عليه و سلم - en personne a été transporté en état d'éveil. Il a accomplit l'ascension vers le ciel puis vers la hauteur voulue par Allah - تعالى -. Le Seigneur l'a honoré avec ce qu'il a voulu. Il lui a ensuite révélé ce qu'il a voulu lui révéler. [ Le cœur n'a pas menti sur ce qu'il a vu ]. Puisse Allah - تعالى - lui accorder prière et salut dans ce monde et dans la vie dernière !  
  
**[40]**- Le bassin (*hawd*) avec lequel Allah - تعالى - a honoré son Prophète - صلى الله عليه و سلم - et destiné à abreuver sa communauté, est une vérité.  
  
**[41]**- L'intercession qu'il leur a réservée est une vérité, comme cela a été rapporté dans les Hadîth.  
  
**[42]**- Le pacte qu'Allah - تعالى - a réalisé avec Adam et sa descendance est une vérité.  
  
**[43]**- Allah - تعالى - a depuis toujours, su le nombre exact de ceux qui entreront au paradis et en enfer. Ce nombre ne sera ni augmenté ni diminué.  
  
**[44]**- Il connaît également les actes qu'ils accompliront. Tout être est dirigé vers sa destiné. Ce sont les actes clôturant la vie d'un être qui sont pris en considération. N'est heureux que celui à qui Allah - تعالى - a destiné le bonheur et n'est malheureux que celui à qui Allah a destiné le malheur.  
  
**[45]** - La prédestination est à l'origine un secret d'Allah - تعالى - sur sa création. Nul ne peut découvrir ce secret, pas même l'un des Anges proches d'Allah, ou l'un de ses Prophètes envoyés. Toute investigation et toute spéculation à ce sujet, conduit à la déchéance, à la disgrâce, jusqu'à atteindre le degré d'injustice et de transgression. Prenez bien garde contre toute forme de spéculation, toute idée et toute tentation à ce sujet. Allah - تعالى - a dissimulé la prédestination à toute la création et leur a interdit tout désir de chercher à la découvrir. Allah - تعالى - dit « **On ne peut L'interroger sur ce qu'Il fait, alors qu'eux seront interrogés.** » [s. Les Prophètes, v. 23] Celui qui dira: Pourquoi Allah fait-il cela? Celui-ci aura nié le propos du *Qur'ân* et sera compté parmi les mécréants.  
  
**[46]**- Voilà en somme ce que tout être au cœur éclairé et ami d'Allah a besoin de connaître et de croire. C'est le degré atteint par tout être versé dans la science [religieuse]. Quant à celle-ci est de deux types:  
- Il y a La connaissance apparente

- et celle cachée concernant la création. Ignorer la connaissance apparente est un blasphème, et prétendre détenir la connaissance cachée est également un blasphème. Il n'y aura de véritable foi que par l'acceptation de la connaissance apparente et le refus de découvrir la science cachée.  
  
  
**[47]**- Nous croyons en la table [gardée] et le *qalâm* (instrument d'écriture), puis en la totalité de ce qui y est inscrit sur cette table. Si tout l'ensemble de la création se réunissait pour faire disparaître ce qu'Allah - تعالى - a écrit comme étant existant, il ne le pourrait pas; et s'il se réunissait pour donner existence à ce qu'Allah - تعالى - n'a pas écrit, il ne le pourrait pas. Le *qalâm* a séché après avoir écrit tout ce qu'il y aura jusqu'au jour de la résurrection. Ce qui a induit le serviteur en erreur ne pouvait le faire réussir, et ce qui l'a fait réussir ne pouvait le faire échouer.  
  
**[48]**- Le serviteur se doit de savoir qu'Allah savait déjà tout des êtres crées, avant même leur existence. Il détermina tout cela avec précision et fermeté. Il n'y a rien qui ne pourra l'annuler, ni le retarder, ni le faire disparaître, ou le changer. Aucune des créatures que ce soit dans les cieux que sur terre ne peut être sujet de sa diminution ou de son augmentation. Tout ce qui vient d'être mentionné est impliqué par la foi, les fondements de la connaissance [d'Allah]et de la reconnaissance de son unicité ainsi que sa qualité de seigneur et maître. Allah (exalté) dit dans le Coran: « **Il créa toute chose qu'il prédestina** ». [s. La lune, v. 49] Il dit également: « **Le commandement d'Allah est une prédestination inéluctable** ». [S. Les factions, v. 38] Malheur à celui qui se pose en adversaire à Allah - تعالى - contestant sa prédestination et aborde celle-ci avec un cœur malade. Dans son investigation à dévoiler le mystère, il entreprend selon son imagination de découvrir ce qui est caché. Cependant, tout ce qu'il dira à ce sujet, fera de lui un menteur et un pécheur.  
  
**[49]**- Le Trône (*'arch*) et le marchepied (*Kursî*) sont une vérité.  
  
**[50]**- Allah se passe du trône et de tout le reste de la création.  
  
**[51]**- Allah embrasse toute chose en étant au-dessus d'elles. Sa création est incapable de L'embrasser.  
  
**[52]**- Nous déclarons qu'Allah a pris Abraham pour ami intime (*khalîl*), et qu'il a véritablement adressé la parole à Moïse.  
  
**[53]**- Nous croyons aux anges, aux Prophètes, aux livres descendus sur les Messagers et nous attestons qu'ils furent dans la vérité évidente.  
  
**[54]**- Nous appelons tous ceux qui prient en direction de notre orientation (*qibla*) Musulmans et Croyants, et ce, tant qu'ils reconnaissent et acceptent tout l'enseignement apporté par le Prophète - صلى الله عليه و سلم -, qu'ils prennent pour véridique tout ce qu'il a dit et tout ce dont il les a informés.  
  
**[55]**- Nous ne plongeons pas dans les discussions au sujet d'Allah et nous ne devons pas polémiquer sur Sa religion.  
  
**[56]**- Nous ne devons polémiquer au sujet du *Qur'ân*. Nous attestons qu'il est la parole du Seigneur des mondes, descendu par l'esprit fidèle (Gabriel), qu'il enseigna au chef de tous les Envoyés: Muhammad - صلى الله عليه و سلم -. Le *Qur'ân* est la parole d'Allah - تعالى -. Aucune des paroles des créatures ne peut lui être comparable. Nous ne disons pas qu'il fut créé et nous ne contredisons pas à ce sujet la communauté des premiers musulmans.  
  
**[57]**- Nous, nous n'excommunions aucun de ceux qui prient en direction la qibla (*Ahl al-qibla*), pour avoir péché, tant que l'auteur du péché déclare pas que l'acte commit est permis.  
  
**[58]**- Nous ne sommes pas d'avis à dire: « Que le péché n'affecte pas la foi (*al-'imân*) de celui qui l'accomplit ».  
  
**[59]**- Nous espérons l'absolution [d'Allah] pour les bienfaiteurs parmi les croyants, qu'Il les introduise au paradis par son infinie miséricorde. Nous ne sommes pas rassurés à leur sujet, nous n'attestons pour aucun d'eux l'entrée au paradis. Nous demandons le pardon d'Allah pour ceux d'entre eux qui ont commis des fautes. Nous devons craindre pour eux sans pour autant désespérer.  
  
**[60]**- Le fait de n'éprouver aucune crainte et la perte de tout espoir peuvent te porter hors de la religion Islamique. La véritable voie, celle de ceux qui s'orientent vers la qibla, est de se situer entre les deux.  
  
**[61]**- Le serviteur ne sortira du cadre de la foi que par une répudiation de ce qui lui a permis d'y entrer.  
  
**[62]**- La foi, c'est l'adhésion par le cœur et l'attestation par la langue.  
  
**[63]**- L'ensemble des *Hadîths* authentiques qui nous sont parvenus du Messager d'Allah - صلى الله عليه و سلم - concernant les institutions divines et l'explicitation des questions religieuses, est une vérité.  
  
**[64]**- Il n'existe qu'une seule foi (*imân*). Les êtres qui en sont pourvus sont à la base tous égaux. Ce qui les différencie, c'est la crainte, la piété, l'opposition aux passions négatives et l'attachement aux choses aimées par Allah.

**[65]**- Les croyants sont tous amis du Miséricordieux. Le plus noble d'entre eux auprès d'Allah, est le plus fidèle et qui se conforme plus au Coran.  
  
**[66]**- La foi consiste à croire en Allah, ses anges, ses livres, ses messagers, au jour dernier, à la prédestination en bien ou en mal, agréable ou désagréable à l'être et qui n'est autre que l'œuvre d'Allah.  
  
**[67]**- Nous croyons en tout cela. Nous ne faisons pas de distinctions entre les Envoyés. Nous croyons en tout ce qu'ils nous ont apporté.  
  
**[68]**- Les auteurs de péchés majeurs [membres de la communauté de Mouhammad - صلى الله عليه و سلم -] ne séjourneront pas éternellement dans le feu, du fait qu'ils soient morts monothéistes, et malgré qu'ils ne se soient point repentis, tant qu'ils rencontrent Allah avec une foi et une reconnaissance en Lui. Les pécheurs dépendront de Sa volonté et de Son jugement. S'il le veut, il leur pardonne par Sa grâce tel que l'a mentionné le tout puissant, le majestueux. « **Et II pardonne d'autres [péchés] que celui-ci à qui il veut.** » [s Les femmes, v. 48 ] Mais s'Il le veut, il les châtie dans le feu [de l'enfer] selon sa justice. Il les retirera ensuite du feu par son infinie miséricorde ou avec I'intercession de ceux qui lui furent fidèles et soumis, puis Il les enverra au paradis. C'est ainsi qu'Allah - تعالى - se charge de ceux qui l'ont reconnu, en leur accordant dans les deux demeures (ce bas monde et l'au-delà) un statut différent de ceux qui l'ont ignoré et déçu. Allah, ô protecteur de l'Islam et de ses adeptes, maintiens-nous dans l'Islam jusqu'à ce que l'on puisse te rencontrer en celui-ci.  
  
**[69]**- Nous approuvons toute prière effectuée sous la direction d'une personne pieuse ou dissolue (*fâdjir*), membre de ceux qui s'orientent vers la qibla (*Ahl al-qibla*), comme nous approuvons également la prière du défunt à leur égard.  
  
**[70]**- Nous n'affirmons pour personne le Paradis ou l'enfer et nous ne pouvons parler d'impiété, ni d'associationnisme ou d'imposture (*nifâq*) à leur égard, tant que cela n'apparaît pas en eux. Leurs secrets intimes nous les laissons à Allah.  
  
**[71]**- Nous désapprouvons l'usage de l'épée contre les membres de la communauté de Mouhammad - صلى الله عليه و سلم - excepté pour qui cela s'avère nécessaire.  
  
**[72]**- Nous condamnons tout soulèvement contre nos dirigeants, contre tous ceux qui sont à notre tête, quel qu'ils soient, même oppresseurs[[1]](#footnote-1). Nous condamnons également tout appel à la révolte contre eux. Nous ne devons pas cesser de leur obéir. Pour nous, leur obéissance qui fait partie de l'obéissance à Allah (puissant et majestueux), est obligatoire. Nous implorons en leur faveur l'amélioration et la grâce d'Allah.  
  
**[73]**- Nous suivons la voie (*sunna*) [du Prophète] et nous nous joignons à la communauté (*al-djamâ'a*). Nous évitons toute forme de sectarisme, de divergences et de divisions.  
  
**[74]**- Nous aimons les êtres loyaux et justes et détestons les êtres perfides et injustes.  
  
**[75]**- Nous disons: « Allah est plus savant », pour toute question échappant notre connaissance.  
  
**[76]**- Nous admettons la madéfaction (passage de la main sur les chaussures) que ce soit en voyage ou en lieu de résidence, tel qu'il est rapporté dans les Hadîth.  
  
**[77]**- L'observance du pèlerinage et de la lutte sous la direction des autorités[[2]](#footnote-2) musulmanes, qu'elles soient pieuses ou dissolues, persistera jusqu'à l'heure dernière. Rien ne pourra l'abolir, ni s'y opposer.  
  
**[78]**- Nous croyons aux honorables [anges] scribes. Allah les a dépêchés auprès de nous en tant que gardiens.  
  
**[79]**- Nous croyons en l'ange de la mort, chargé de recueillir les âmes des êtres de tous les mondes.  
  
**[80]**- Nous croyons au châtiment de la tombe pour celui qui le mérite. Nous croyons également à l'interrogatoire de *Nakîr* et de *Munkîr* dans sa tombe en ce qui concerne son Seigneur, sa religion et son Prophète, d'après les enseignements lui parvenant du Messager d'Allah - صلى الله عليه و سلم - et des compagnons (qu'Allah les agréé).  
  
**[81]**- La tombe est, soit l'un des jardins du paradis, soit l'une des fosses de l'enfer.  
  
**[82]**- Nous croyons en la résurrection, en la rétribution des actes le jour du jugement, en la comparution [devant Allah], aux comptes, à la lecture des livres [où sont inscrits nos actes], à la récompense, au châtiment, au pont (*sirât*) et à la balance [destinée à peser nos actes].  
  
**[83]**- Le paradis et le feu de l'enfer sont deux créatures qui ne disparaîtront jamais, ni ne seront supprimés. Allah - تعالى - a créé le paradis et le feu de l'enfer avant toute autre créature. Il a créé ceux qui les peupleront. Ceux pour qui Il a destiné le paradis, c'est par grâce de sa part et ceux pour qui Il a destiné l'enfer, c'est en toute justice. Chacun œuvre pour ce qui lui a été destiné, et chacun se dirige vers ce qui lui a été déterminé.  
  
**[84]**- Le bien et le mal sont prédestinés aux serviteurs.  
  
**[85]**- Le pouvoir nécessaire à l'acte, qui est de l'ordre de l'assistance [divine] et ne pouvant être attribué aux créatures, est simultané à l'acte. Quant au pouvoir concernant la validité, la capacité, la maîtrise et la qualité des moyens, celui-ci précède l'acte. C'est celui qui est concernée par les commandements [d'Allah]. Allah - تعالى - dit: « **Allah n'impose de charge que selon la capacité**. » [s. La vache, v. 286].  
  
**[86]**- Les actes des êtres sont crées par Allah, et acquis par les êtres.  
  
**[87]**- Allah - تعالى - n'impose aux êtres que ce qu'ils peuvent supporter et ils ne peuvent supporter que ce qui leur a imposé. C'est l'explication du verset suivant: « il n'y a de puissance et de force que par Allah ». Nous disons: « Il n'y a de moyen ni d'activité pour personne à accomplir un acte de révolte, si ce n'est qu'avec l'aide d'Allah. Il n'y a de force, ni de détermination pour une personne à accomplir un acte d'obéissance à Allah si ce n'est qu'avec Son assistance (le très haut).»  
  
**[88]**- Tout se déroule selon la volonté d'Allah - تعالى -, selon sa science, son décret et sa prédestination. Sa volonté domine toute volonté. Son décret I'emporte sur toutes les puissances, Il fait ce qu'il veut. Il n'est pas injuste. Il est exempt d'impureté, d'anéantissement, de défaut et d'imperfection. « **On ne L'interroge pas sur ce qu'Il fait, mais Il interroge sur ce qu'ils font.** » [s. Les prophètes, v. 23]  
  
**[89]**- Les invocations et les aumônes des vivants sont bénéfiques aux morts.  
  
**[90]**- Allah - تعالى - répond aux appels et exauce les demandes.  
  
**[91]**- Il possède toute chose et rien ne le possède. On ne peut se passer d'Allah, ne serait-ce que le temps d'un simple clin d'œil. Celui qui se passe d'Allah - تعالى -, l'espace d'un clin d’œil a blasphémé et est compté parmi damnés.  
  
**[92]**- Allah peut être irrité comme satisfait sans aucune comparaison avec les humains.  
  
**[93]**- Nous aimons les Compagnons du Messager d'Allah - صلى الله عليه و سلم - sans excès pour l'un d'entre eux. Nous ne désavouons aucun d'entre eux. Nous détestons celui qui les déteste et qui les mentionne en mal. Nous en parlons qu'en disant du bien. Les aimer est une forme de culte a Allah, de foi et d'excellence. Les détester est une forme de mécréance, d'hypocrisie et d'injustice.  
  
**[94]**- Nous affirmons le Califat après le Messager d'Allah - صلى الله عليه و سلم - tout d'abord à Abou Bâkr le véridique - رضي الله عنه - par préférence et par priorité sur l'ensemble de la communauté. Ensuite à 'Umar Ibn al-Khattâb - رضي الله عنه -, puis à 'Uthmân Ibn 'Uffân - رضي الله عنه -, et enfin à 'Alî - رضي الله عنه -. Ce sont eux les successeurs de droiture, les dirigeants guidés dans la voie droite.  
  
**[95]**- Quant aux dix personnes nommées par le Messager d'Allah - صلى الله عليه و سلم - et auxquelles il annonça le paradis. Nous attestons leur entrée au paradis conformément au dire du Messager Allah - صلى الله عليه و سلم -, dont la parole est la vérité. Les dix personnes sont Abu Bâkr, 'Umar, 'Uthmân, 'Alî, Talhâ, Az-Zubayr, Sa'd, Sa'îd, 'Abdur-Rahmân Ibn 'Awf, Abu 'Ubayda Ibn al-Djarrâh qui est l'être loyal de cette communauté. Que Allah les agrée tous, autant qu'ils sont.  
  
**[96]**- Celui qui use d'un langage révérencieux lorsqu'il s'agit des compagnons du Messager d'Allah - صلى الله عليه و سلم - ainsi que de ses épouses préservées contre toutes infamies, et de sa descendance purifiée de toutes souillures, celui-là est garanti contre l'hypocrisie.  
  
**[97]**- Les savants prédécesseurs parmi les premiers, ainsi que ceux qui leur succédèrent (*tabi'ûn*), sont les partisans du bien et de la tradition (*'athar*). Ce sont également des gens versés dans la connaissance de la loi divine de l'étude et de l'analyse. Nous ne les mentionnons qu'avec respect et civilité. Celui qui les mentionne avec mépris, s'est égaré du droit chemin.  
  
**[98]**- Nous ne donnons de préférence à aucun saint sur les Prophètes. Pour Nous: « Un seul Prophète a plus de mérite que l'ensemble de tous les saints ».  
  
**[99]**- Nous croyons aux miracles produits par les saints, ainsi qu'à ce qui est rapporté avec authenticité à leur sujet.  
  
**[100]**- Nous croyons aux signes de l'heure dernière, à l'apparition de l'Antéchrist, de la descente des cieux de Jésus, fils de Marie - عليه السلام -. Nous croyons au lever du soleil de l'endroit où il se couche. Nous croyons également à l'apparition de la bête des entrailles de la terre.  
  
**[101]**- Nous ne croyons pas à la parole des devins, des augures et de ceux qui prêchent quelque chose allant à l'encontre du Coran, de la sunna et de ce qui fait l'unanimité de la communauté.  
  
**[102]**- Pour nous, l'union [des musulmans] est quelque chose de vrai et de juste, alors que la division n'est que déviation de la voie droite, ainsi que peine et tourments [dans ce monde et dans l'autre].  
  
**[103]**- La religion d'Allah est la même que ce soit sur terre ou dans les cieux. Cette religion est celle de l'Islâm (la soumission). Allah - تعالى - a dit:  
« **Certes, la religion auprès d'Allah est l 'Islam.** » [S. La famille de 'Imrân, v. 19]. « **Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous** » [S. La Table Servie, v.3]  
  
**[104]**- L'Islam se situe entre l'exagération et l'insuffisance, entre l'anthropomorphisme et la négation [des attributs], entre la négation du libre-arbitre et l'attribution à l'homme d'un pouvoir de création, de décision sans limites, puis entre l'espoir et le désespoir.  
  
**[105]**- Voilà notre religion, notre croyance, apparente et intime. Nous nous désolidarisons, devant Allah, de tous ceux qui contredisent ce que nous venons d'évoquer et de démontrer. Nous demandons à Allah - تعالى - de nous maintenir et de nous faire mourir dans la foi, de nous préserver contre les différentes affections du cœur, contre les opinions dispersées, les courants tels les *mouchabbihites*, les *mu'tazilites*, les *jahmites*, les *jabarites*, les qadarites et d'autres qui contredisent la sunna et la communauté (*al-djamâ'a*) et qui se sont ligués avec l'égarement. Nous les désavouons. Ce sont pour nous des êtres égarés et dépravés. Ce sont des gens dont la ligne de conduite, la raison et les opinions sont corrompus. Nous ne trouvons l'infaillibilité et l'assistance qu'auprès d'Allah. Que la prière et le salut d'Allah soit sur notre Prophète Mouhammad.

1. Ibn Taymiyya -*qu’Allah lui fasse Miséricorde-* a dit :

   « Nous disons que n'importe quel groupe qui **s'écarte des Lois apparentes indiscutables de l'Islam**, qui ont été données de générations en générations de musulmans sans interruption, **doit être combattu d'après le Consensus des Imams musulmans, même s’ils prononcent les deux témoignages.** De même, **s'ils refusent d'interdire les abominations, l'adultère, les jeux de hasard, les boissons alcoolisées, ou d'autres choses interdites par la *Chari’ah* Islamique.** De même, **s'ils combattent les musulmans**, les forçant à se soumettre à eux, abandonnant la Chari’ah Islamique, et tous les autres cas similaires. Allah a dit: « **Et combattez les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de polythéisme et jusqu'à ce que toute la Religion soit à Allah Seul** » [Al-Anfal : Verset 39] » [Source : Al-Fatawa Al-Misriyyah, volume 4, chapitre sur Al-Djihad] [↑](#footnote-ref-1)
2. L’Imam Ibn Hadjar el ‘Asqalâni -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*-, qui fut appelé « L’émir des Croyants en Hadith », a dit : « Les Savants du *Fiqh* se sont mis d’accord sur l’obligation d’obéir au gouverneur qui prend le pouvoir par la force (*moutaghallib*), et de faire le *jihad* avec lui, et sur le fait qu’il est préférable de lui obéir que de se révolter contre lui à cause des troubles et du sang qui serait versé. Leur preuve est ce hadith et d’autres qui le confortent. La seule exception qu’ils ont introduite concerne le gouverneur qui présente une mécréance évidente. Si le *koufr* apparent se manifeste de la part du Sultan, il n’est plus permis de lui obéir. Au contraire il devient obligatoire de le combattre pour celui qui le peut ». [Source : « Fath el Bâri » (interprétation du Sahih Al-Boukhari) volume 13 page 7] [↑](#footnote-ref-2)